

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du 15 septembre 2014, tenue à 20 h 00 à la salle du conseil de l'édifice municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.**

Sont présents:        Monsieur Alain Carrier                        maire  
                         Monsieur Régis Sirois                        conseiller, siège numéro 1  
                         Madame Myleine Gauthier                    conseillère, siège numéro 2  
                         Monsieur Bertrand Lavoie                    conseiller, siège numéro 3  
                         Madame Marie-France Dupont                conseillère, siège numéro 4  
                         VACANT    conseillère, siège numéro 5

Monsieur Robin Deschênes, conseiller, siège numéro 6, est absent, absence motivée.

**Les membres présents forment quorum.**

**Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.**

**Monsieur Yves Banville, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent.**

Le maire récite la prière.

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

14-09-204 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour :

2. Contrat à la direction générale – Monsieur Yves Banville
3. Filles d'Isabelle – Gratuité de la salle paroissiale – Déjeuner
4. Formation PG – Préparation budgétaire
5. Autorisation de paiement de factures – Commission scolaire des Phares (taxes scolaires) et Commission des Transports (inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds)
6. Compensations pour l'entretien courant et préventif des routes locales
7. Soumission Aménagement Bélanger – Plantation de haie d'arbustes
8. Rue des Riverains – Excédent du prix des travaux de pavage
9. Achat d'asphalte
10. Questions diverses
11. Levée de la séance

Adoptée

**2. CONTRAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE – MONSIEUR YVES BANVILLE**

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Yves Banville à titre de directeur général et secrétaire trésorier;

CONSIDÉRANT que monsieur Yves Banville est entré en fonction le 2 septembre 2014;

14-09-205 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la signature du contrat d'embauche du directeur général et secrétaire-trésorier, de monsieur Yves Banville, aux termes et conditions suivantes :

- a) La rémunération annuelle est de 45 000\$, avec une augmentation de 2% annuellement ;
- b) La rémunération annuelle est répartie sur la base de 52 semaines par année totalisant 35 heures de travail hebdomadairement;
- c) La rémunération annuelle comprend également annuellement la tenue de 12 séances du conseil municipal ainsi que 12 assemblées de travail;
- d) Le travail effectué à la demande de la municipalité en dehors des conditions ci-haut décrites est accumulé à taux régulier et repris en temps compensatoire, pour un maximum de 50 heures;
- e) L'employé a droit à une banque de quatre (4) jours de congé mobile par année de calendrier, ces congés sont non monnayables et non transférables. L'employé a droit aux mêmes congés fériés que ceux prévus dans la convention collective des salariés de la municipalité ;
- f) Un total de 3 semaines de vacances est accordé, pour l'année 2015 et un total de 4 semaines de vacances en 2016;
- g) Un montant additionnel de 2 500 \$ par année, réparti hebdomadairement lui sera versé à titre de contribution municipale au REER;

Il est également résolu que le maire, monsieur Alain Carrier, soit autorisé à signer le document contractuel pour et au nom de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

Adopté

### **3. FILLES D'ISABELLE – GRATUITÉ DE LA SALLE PAROISSIALE - DÉJEUNER**

14-09-206 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la gratuité de la salle paroissiale pour le déjeuner des Filles d'Isabelle qui se tiendra le dimanche 21 septembre 2014.

Adopté

### **4. FORMATION PG – PRÉPARATION BUDGÉTAIRE**

14-09-207 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général à suivre la formation à distance donnée par PG Solutions relativement à la préparation budgétaire qui se tiendra le 24 septembre 2014, et d'autoriser les frais d'inscription au montant de 150.\$, taxes en sus, pour une dépense maximale de 172.46\$.

Adopté

### **5. AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURES – COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES (TAXES SCOLAIRES) ET COMMISSION DES TRANSPORTS (INSCRIPTION AU REGISTRE DES PROPRIÉTAIRES ET DES EXPLOITANTS DE VÉHICULES LOURDS)**

14-09-208 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 154.61\$, à

l'ordre de la Commission scolaire des Phares pour le paiement des taxes scolaires du chalet des Loisirs, suite à la prise en charge des loisirs par la municipalité, et d'autoriser l'émission d'un chèque au montant de 136.00\$, à l'ordre du Ministère des Finances pour le renouvellement de l'inscription au registre des propriétaires et des exploitants de véhicules lourds.

Adopté

#### **6. COMPENSATIONS POUR L'ENTRETIEN COURANT ET PRÉVENTIF DES ROUTES LOCALES**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 163 172.\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2013;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur des routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt et la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS :

14-09-209 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adopté

#### **7. SOUMISSION AMÉNAGEMENT BÉLANGER – PLANTATION DE HAIE D'ARBUSTES**

14-09-210 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici accepte la soumission d'Aménagement Bélanger, au montant de 2 137.44\$, pour une plantation d'une haie d'arbustes au 454, avenue de la Vallée à Sainte-Angèle-de-Mérici.

Adoptée

#### **8. RUE DES RIVERAINS – EXCÉDENT DU PRIX DES TRAVAUX DE PAVAGE**

14-09-211 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'excédent au prix initial, au montant de 7 900.\$, taxes incluses, relativement à la pose supplémentaire d'asphalte dans la rue des Riverains ainsi qu'une partie de l'avenue de la Vallée.

Adopté

#### **9. ACHAT D'ASPHALTE**

14-09-212 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'environ 100 tonnes d'asphalte, de plus la

location d'un rouleau compacteur, pour un montant total de 10 030.\$ taxes en sus.

Adopté

**10. QUESTIONS DIVERSES**

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

14-09-213 Sur la proposition de monsieur Régis Sirois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, il est 20 h 39, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée

---

Alain Carrier, maire

---

Yves Banville  
Directeur général &  
Secrétaire-trésorier

*Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Alain Carrier, maire